

RÉSOLUTION ADOPTÉE
LORS DE LA TROIS CENT DIX-NEUVIÈME RÉUNION (SPÉCIALE)
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQO
TENUE LE LUNDI 25 FÉVRIER 2008

- * 319S-CA-4812 concernant la position du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais relative au rapport du Groupe de travail sur la gouvernance universitaire au Québec de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées (IGOPP)

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.